

GRILLE TARIFAIRE

Tarifs TTC
Prix maximum pratiqués

TRANSACTION

LOCAUX D'HABITATION

En pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 500.000€	4,00%*
De 500.001€ jusqu'à 750.000€	3,50%
De 750.001€ jusqu'à 1.500.000€	3,00%
Supérieur à 1.500.000€	2,50%

*Avec un minimum de 6.000€ TTC

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

En pourcentage du prix de vente, à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Honoraires
Sans limitation de prix	6,00%

TERRAINS / STATIONNEMENTS / AUTRES BIENS

En pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur

Prix de vente	Honoraires
Sans limitation de prix	8,00%

GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

En pourcentage des encaissements

Type	Honoraires
Locaux d'habitation vides ou meublés	7,20%
Locaux commerciaux et professionnels	7,20%
Stationnements et autres biens	10,00%
En sus, frais administratifs mensuels (participation aux frais de correspondance)	2,50€
Assurance loyers impayés (en option)	2,00%

LOCATION

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

Visites, constitution de dossier, rédaction du bail, états des lieux

Type	Propriétaire	Locataire
Locaux d'habitation vides ou meublés et locaux accessoires	1 mois de loyer hors charges**	Selon réglementation
Locaux commerciaux et professionnels	-	11% du loyer annuel hors charges
Stationnements et autres biens	2 mois de loyer hors charges	2 mois de loyer hors charges

** Avec un minimum de 500€ TTC, maximum 1.500€ TTC et sans pouvoir être inférieur aux honoraires locataires

SYNDIC

SUR DEVIS UNIQUEMENT